



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE ECONOMIE

Affaire suivie par : Marine BEDRIL

N°D2023-99-DTE

OBJET : OPÉRATION MA BOUTIQUE À L'ESSAI – RENOUELEMENT ADHÉSION DE FUMEL VALLÉE DU LOT À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES BOUTIQUES À L'ESSAI

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la stratégie de développement économique de Fumel Vallée du Lot en matière d'attractivité commerciale en centres-villes et centres bourgs ;

Considérant que Fumel Vallée du Lot est déjà adhérente à la Fédération des Boutiques à l'Essai depuis le 02 mai 2019 et souhaite renouveler son adhésion afin de profiter de la dynamique mise en place ;

Considérant que le concept de « Ma boutique à l'essai » fait partie des outils de redynamisation commerciale des centres villes et centres bourgs qui a pour but de permettre à un porteur de projet de tester, pendant une période limitée, son projet de commerce au sein d'un local commercial vacant du centre-ville et de bénéficier d'un accompagnement spécifique. L'objectif étant qu'il s'installe ensuite durablement dans le centre-ville ;

Le dispositif associe acteurs privés et acteurs publics : la collectivité, le propriétaire bailleur et le réseau des acteurs économiques locaux.

Considérant qu'une association « La Fédération des boutiques à l'essai » a été créée afin de constituer un réseau national d'échanges d'expériences, de mutualisation d'outils et de développement du concept ;

Considérant que l'adhésion à la fédération des boutiques à l'essai permettra à Fumel Vallée du Lot de disposer :

- de la marque « Ma boutique à l'essai » ;
- de la charte graphique et tous les supports de communication ;
- des différents outils développés (guide complet de mise en œuvre, conseils juridiques...)

de mettre l'ingénierie communautaire au service des communes.

Pour assurer cette dynamique commerciale des centres villes du territoire de Fumel Vallée du Lot, il est proposé de mettre en place ce dispositif afin de :

- être en sorte d'occuper des locaux commerciaux vacants ;
- proposer à la clientèle une offre commerciale nouvelle ;
- répondre aux préoccupations des créateurs (trouver le bon emplacement à loyer raisonnable, tester une idée ou un concept, réduire le niveau de risque).

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20230517-D2023_99_DTE-AR
Reçu le 25/05/2023

Considérant que le montant de l'adhésion s'élève à 2 000 euros pour l'année 2023 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De renouveler l'adhésion au dispositif « Ma boutique à l'essai » afin de profiter de la dynamique mise en place sur le territoire de Fumel Vallée du Lot ;

2°) – De verser à l'association nationale « La Fédération des boutiques à l'essai » le montant de 2 000 euros pour l'année 2023 ;

3°) – D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

4°) – Précise que les crédits afférents sont prévus au BP 2023.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 17 mai 2023



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 25 mai 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 25 mai 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com